



Règlement intérieur de l'auto école de Crouin

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable à l'ensemble des élèves.

ARTICLE 1 : L'auto école applique les règles d'enseignements selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014

ARTICLE 2 : Tous les élèves inscrits dans l'établissement se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto école de Crouin sans restriction, à savoir :

- Respect envers le personnel de l'établissement
- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ni sur les murs, ne pas se balancer sur les chaises, ni les détériorer de quelque façon que se soit, prendre soin des boîtiers de code, ne pas écrire sur les murs, chaises etc.)
- Respect des locaux (propreté, dégradation.)
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de tong, ni chaussure à talon.)
- Les élèves sont tenus de ne pas fumer ni dans les locaux ni dans les véhicules. Lors des pauses cigarettes, ces dernières doivent être écrasées dans les caniveaux et pas sur le trottoir. De plus les élèves ne doivent ni consommer de produits ni boire de boissons pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, stupéfiant ou médicament.)
- Il est interdit de boire et manger dans les locaux ainsi que dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y être invité.
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.
- Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes l'accès de la salle de code pourra-vous être refusé.)
- Il est interdit d'utiliser tous appareils sonores (MP3, téléphones portables etc.) pendant les cours de code et de conduite en cas de non respect de cette règle votre appareil pourra vous être confisqué et restitué en fin de leçon.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.

ARTICLE 3 : Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il a consommé de l'alcool ou des stupéfiants sera soumis avant toute leçon de code ou de conduite à un dépistage réalisé par l'enseignant sous la responsabilité du directeur de l'auto école. En cas de dépistage positif ou de refus de se soumettre au dépistage la leçon sera annulée et facturée à l'élève. Ce dernier sera convoqué devant le directeur afin de s'expliquer et de voir ensemble la suite à donner à l'incident.

ARTICLE 4 : Toute personne n'étant pas inscrite à l'auto école et n'ayant pas réglé son 1^{er} versement n'aura pas accès à la salle de code

ARTICLE 5 : Lors des séances de code, il est demandé aux élèves de rester jusqu'à la fin du cours et de la correction, même si lors de celle-ci débordent un peu des horaires prévues. Ce qui est important c'est d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir, à terme, leur examen théorique.

ARTICLE 6 : Toutes leçons non décommandées 48 heures ouvrables à l'avance sans motif recevable avec justificatif (certificat médical ou autre) sera facturée. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide des répondeurs. Les annulations doivent être faites pendant les ouvertures des bureaux.

ARTICLE 7 : Il est demandé aux élèves de lire les informations affichées dans les bureaux afin de s'informer sur d'éventuels changements (Fermeture exceptionnelle, congés et)

ARTICLE 8 : Après la réussite à l'examen du code et à sa première leçon il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Il faudra en prendre le plus grand soin car sa présence est obligatoire à chaque leçon de conduite. En cas de non présentation lors d'un contrôle des forces de l'ordre l'élève s'expose à une contravention qui lui sera imputable.

ARTICLE 9 : En général, une leçon de conduite se décompose de la façon suivante :

- 5 minutes pour l'installation au poste de conduite du candidat et pour la détermination de ou des compétences de travail
- 45 à 50 minutes de conduite
- 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, l'auto évaluation de l'élève, remplir le livret.

Ce déroulement peut varier en fonction des conditions de circulation (bouchon, accident) ou des choix pédagogiques du formateur.

ARTICLE 10 : Pour qu'un élève soit présenté à un examen qu'il soit théorique ou pratique il faut :

- Que le programme de formation soit terminé.
- Avoir l'avis favorable du formateur référent de sa formation.
- Que son compte soit soldé

La décision de présenter ou pas un candidat à son examen est du seul fait de l'établissement. Cette décision sera prise en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière et de l'avis du l'enseignant référent.

En cas « d'insistance » de qui que ce soit pour faire pression contre l'avis de l'auto école le dossier cerfa 02 et 06 sera remis au candidat après que son compte soit régularisé. Libre à lui de trouver un autre établissement.

ARTICLE 11 : Aucune présentation aux examens pratiques ne sera faite si le solde du compte de candidat n'est pas réglé sauf accord avec le directeur et cela au plus tard 48 heures ouvrables avant la date d'examen.

ARTICLE 12 : Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance.

- Avertissement verbal
- Avertissement écrit
- Suspension provisoire (interruption de ses cours de code et de conduite)
- Exclusion définitive de l'établissement après avoir soldé son compte

ARTICLE 13 : Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivant :

- Non paiement des sommes dues
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation (comportement, dégradation, incorrection etc.)
- Evaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.

La direction de l'auto école de Crouin et son équipe pédagogique sont heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une bonne formation.